



Bulletin des prix n° 2/2020

Pruneaux pour l'industrie

Conformément à la décision du Centre de produits Cerises/pruneaux du 06.08.2020, les prix indicatifs des pruneaux pour l'industrie, valables **dès aujourd'hui**, ont été fixés comme suit :

Fruits à noyau pour l'industrie	Prix indicatif à la production CHF/kg
Pruneaux pour l'industrie	1.20
Pruneaux pour l'industrie certifiés «Hochstamm Suisse»	1.44

Qualité : Dans l'intérêt d'un déroulement optimal du marché, la production et le commerce acquéreur sont invités à contrôler sévèrement la qualité. Les normes FUS doivent absolument être respectées.

Sont compétents pour l'application du contrôle officiel de la qualité :

- 1 Les maisons contrôlées et les producteurs (autocontrôle)**
- 2 Les inspecteurs de Qualiservice Sàrl**

Déductions sur les pruneaux d'industrie :

Les cotisations sont fixées paritairement à la charge des producteurs et des premiers transformateurs comme suit :

Producteur de fruits à noyau d'industrie CHF 0.40/100 kg

Premier transformateur de fruits à noyau d'industrie CHF 0.40/100 kg

Le premier transformateur effectue la déduction à la charge du producteur de CHF 0.40/100 kg de fruits à noyau et la reverse à titre fiduciaire à la FUS en y joignant la déduction à sa charge.

Zoug, le 6 août 2020